



Alliance pour la Santé 24 novembre 2009, Paris, La Mutualité Intervention de Françoise JOËT

Mesdames et Messieurs, je parle ici ce soir au nom de milliers de personnes qui refusent de voir leur santé et celle de leurs enfants mise en danger par des injections vaccinales hasardeuses et systématiques. Même si on ne les entend pas, ce sont des milliers de voix qui s'élèvent chaque jour pour réclamer le droit de choisir le meilleur moyen de préserver cet équilibre que constitue la santé.

Or, s'il est un domaine où les libertés fondamentales de l'individu sont bafouées, c'est bien celui des vaccinations. Voilà 200 ans qu'elles sont pratiquées massivement et à l'aveugle et de plus en plus, sans que la moindre preuve scientifique de leur efficacité, de leur utilité et de leur innocuité n'ait été fournie. Un paradoxe qui n'a d'équivalent dans aucun autre domaine !

Pourquoi ? Depuis Jenner et surtout Pasteur, la vaccination s'est érigée en dogme qui a donné naissance à une institution inquestionnable, ce qui a permis l'installation progressive d'une main mise sur les citoyens de la part de l'Etat en collusion avec l'industrie pharmaceutique et les donneurs d'ordre que sont les grands organismes sanitaires internationaux et leurs complices qui les financent.

La vaccination, par conséquent, n'est pas une affaire de santé mais une affaire de pouvoir et d'argent. Elle n'est pas non plus un objet de connaissance mais de foi.

Dans ce contexte où le pouvoir et les intérêts mercantiles priment, il n'est pas étonnant que toutes les dérives soient possibles : vaccination de masse à la hussarde, notamment dans le tiers monde, adjonction dans les vaccins de produits toxiques de plus en plus nombreux et de plus en plus toxiques pour une rentabilité maximale, alourdissement du calendrier vaccinal, aucune précaution avant vaccination ni aucun suivi après, aucune information exhaustive ni du public ni des médecins, aucune vaccinovigilance, aucune reconnaissance des accidents post-vaccinaux à part de très rares exceptions après un parcours du combattant pour la victime, maquillage des données et propagande avec la complicité des grands médias, et enfin vote des lois d'obligation vaccinale assorties de sanctions (amende, peine de prison, suppression des droits parentaux, licenciements, chantage à l'embauche, persécution et interdiction d'exercer pour les médecins...).

Ce tableau, qui vous paraît peut-être incroyable, est pourtant le vrai visage de la vaccinologie. Derrière le masque se cache une triste réalité qui a instauré la maladie à la place de la santé et la soumission à la place de la conscience. De ce fait, les conséquences d'une politique de fausse prévention par la vaccination sont très lourdes, tant dans le domaine médical que dans le domaine de l'éthique et du droit :

> d'une part on observe une dégradation de la santé des populations partout dans le monde avec l'émergence de nouvelles maladies (plus de 5 000 maladies rares sont répertoriées) ou la résurgence d'anciennes maladies, tout cela suite à la pression de sélection des germes ou à leurs mutations, favorisées par les vaccinations ;

> d'autre part, on constate l'intrusion dans nos sociétés de problèmes nouveaux que nous ne savons pas résoudre et qui génèrent des dépenses colossales. Il en est ainsi avec l'autisme et les troubles du comportement de même qu'avec les maladies de dégénérescence qui atteignent des gens de plus en plus jeunes.

Au niveau de l'éthique, les vaccinations forcées sont incontestablement une atteinte à l'intégrité physique, pourtant défendue par la Constitution et le droit français comme le droit européen.

Imposer les vaccinations conduit également à commettre des abus de confiance grâce à l'usage du mensonge et de la peur, particulièrement lorsque l'on fait croire aux parents qu'un bébé a besoin absolument de toute une collection de vaccins avant l'âge de 2 ans alors que son système immunitaire ne peut pas faire face.

En outre, des pressions intolérables sont exercées sur la société au nom de la couverture vaccinale, alors que la santé est uniquement celle de l'individu, principe réaffirmé en 1997 dans la convention d'Oviedo qui stipule [chap. 1, Art. 2] que « *L'intérêt et le bien de l'être humain doivent prévaloir sur le seul intérêt de la société et de la science* ». Tous les Etats de l'Union Européenne l'ont signée.

Que demandons-nous ?

En premier lieu que la vaccination n'échappe plus au droit et que l'on cesse de violer la Constitution avec des obligations vaccinales directes ou indirectes.

Cela suppose :

1. le respect des lois démocratiques qui garantissent les libertés fondamentales de l'individu,
2. le respect du code de déontologie médicale,
3. le respect du principe de précaution et de son corollaire le principe de prudence : dans le doute on doit s'abstenir et non pas s'obstiner.

Nous ajouterons qu'il faut que cessent les vaccinations de masse qui n'ont jamais rien résolu et qui s'apparentent à une expérimentation grandeur nature cautionnant ainsi le massacre d'un certain nombre d'innocents.

Par ailleurs, la prise en compte des nouvelles connaissances scientifiques en biologie, virologie, immunologie... doit amener à une remise en question de la pratique vaccinale et de son bien fondé, car les données scientifiques actuelles intègrent une vision du monde microbien totalement opposé à celle du pasteurisme.

Il va sans dire que pour toutes ces raisons, il est grand temps d'établir un bilan rigoureux de la politique vaccinale, qui doit être réalisé, il s'entend, par des spécialistes totalement indépendants des lobbies pharmaceutiques ou financiers.

Depuis des années, l'association que je représente, ALIS, suggère aux parlementaires le vote d'une clause de conscience à accorder à tous les citoyens. Plusieurs propositions de loi ont déjà été faites mais jamais examinées, faute de volonté politique. Précisons ce qu'est une clause de conscience. C'est le droit de refuser les vaccinations pour des raisons personnelles et sans que cela n'entraîne de pénalités ou de discrimination d'aucune sorte. Nous voulons simplement avoir le droit de dire NON et de choisir d'autres moyens de prévention sans avoir à nous justifier, convaincus que cette liberté œuvre pour le bien de tous.

L'octroi d'une clause de conscience s'avère indispensable non seulement en raison des trop grandes incertitudes qui pèsent sur la sécurité et l'utilité des vaccins, mais aussi en raison des abus de pouvoir perpétrés par les autorités et les administrations en toute impunité.

L'heure est venue de lever l'obligation légale et de faire évoluer la législation afin que la vaccination devienne un acte médical étudié au cas par cas avec son médecin, sans aucune contrainte.

Je terminerai en disant que nos sociétés ne survivront pas si leurs citoyens continuent à subir ce qu'ils n'apprécient pas et qui dégrade leur santé. Que dès maintenant, c'est notre souhait, se construise une société d'hommes et de femmes qui sachent reconquérir leur souveraineté et leur liberté, celle de leur corps étant une exigence primordiale. C'est le choix de la vie et non celui de la destruction qu'il nous faut faire, seul gage de la pérennité du bon fonctionnement de nos démocraties.